



Brèves de l'OMC

Une publication de la Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

Juillet
2024
N° 04

Editorial
p. 1

Négociations
plurilatérales
p.2

Activités
Régulières de
l'OMC
p. 2

Zoom
p.9

Vie de la
Délégation
p.9

Calendrier de
l'OMC
p. 10

Editorial : « Texte stabilisé pour l'Accord sur le commerce électronique ! »

Les coorganisateur des négociations plurilatérales sur le commerce électronique, l'Australie, le Japon et Singapour, ont rendu public le 26 juillet le [texte stabilisé](#) de l'Accord sur le commerce électronique.

La publication de ce texte est une étape majeure, après cinq années de négociations dans le cadre de l'initiative liée à la Déclaration conjointe sur le commerce électronique de l'OMC de 2017. Cette négociation rassemble environ 90 Membres de l'OMC, dont plus de 80 ont endossé la déclaration des coorganisateur. Lorsqu'il sera intégré dans le cadre juridique de l'OMC, cet accord constituera le 1^{er} ensemble de disciplines quasi-mondiales sur le commerce numérique (environ 25% du commerce international), alors qu'existent aujourd'hui principalement des dispositions dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux. C'est un puissant instrument pour limiter la fragmentation réglementaire et stimuler plus encore la croissance du commerce électronique.

Très concrètement, l'accord définit des disciplines et engagements qui visent à faciliter le commerce électronique (cadre réglementaire pour le commerce électronique, reconnaissance des documents et signatures électroniques, commerce « sans papier », paiements électroniques, etc.); renforcer la confiance dans le commerce électronique (protection des consommateurs en ligne, lutte contre les spams, etc.); prohiber définitivement, entre les Membres participant à l'initiative, l'imposition de droits de douane sur les transmissions électroniques, avec une évaluation prévue au bout de cinq ans. Il ne remet pas en cause l'autonomie réglementaire des Membres pour protéger la vie privée, comme le RGPD européen. En matière de développement, les pays en développement et les pays les moins avancés bénéficieront de délais supplémentaires de mise en œuvre et d'un recours facilité à l'assistance technique et au renforcement des capacités, dans l'objectif de lutter contre la « fracture numérique ».

Les sujets les plus délicats politiquement et techniquement comme la localisation des serveurs, la divulgation des codes sources et les flux de données sont renvoyés à des négociations ultérieures.

La stabilisation du texte de l'accord est une étape importante. Elle va permettre aux Membres participant à l'initiative de travailler à d'intégrer le résultat des négociations dans le cadre juridique de l'OMC, ce qui nécessitera une décision multilatérale, et d'encourager tous les Membres de l'OMC à rejoindre l'initiative. Elle répond aussi à une demande forte des opérateurs économiques qui attendent de l'OMC des règles adaptées aux échanges contemporains.

Etienne OUDOT DE DAINVILLE

NÉGOCIATIONS PURILATÉRALES

Initiative plurilatérale sur le commerce électronique - 26 juillet 2024

Les trois co-facilitateurs de l'initiative (Australie, Japon, Singapour) ont distribué au nom des participants le texte stabilisé de l'Accord sur le commerce électronique ([ici](#)). Cet Accord est le résultat

de cinq ans de discussions et fait suite à la conclusion des négociations techniques en avril. Il est à noter que plusieurs participants mènent encore des consultations internes dans le cadre de cette initiative.

elinor.vandeveld-de-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES DE L'OMC

Semaine et comité SPS - 24 juin 2024

Le Comité SPS se réunit trois fois par an et est chargé d'examiner toutes les questions en lien avec la mise en œuvre de l'Accord SPS de 1995.

Six nouvelles préoccupations commerciales spécifiques et 47 anciennes ont été examinées. Les préoccupations commerciales spécifiques (PCS) levées contre les Limites maximales des résidus des pesticides (LMR) de l'UE ont occupé une large part du temps d'expression. Plusieurs délégations ont réitéré leurs critiques sur ce qu'elles estiment être un défaut de fondement scientifique. L'UE a renouvelé sa défense des LMR, qui sont fondées scientifiquement et visent un niveau élevé de protection de la santé.

Le rapport sur le programme de travail sur les défis émergents SPS (suite à la déclaration MC12), finalisé en novembre 2023, **a été approuvé**. Ce rapport sera adressé au Conseil général de l'OMC, chargé d'en approuver les recommandations.

Le secrétariat du Comité a organisé une session thématique, en collaboration avec plusieurs membres, sur **la digitalisation des outils et la certification** maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

électronique des produits. La CIPV, l'OMSA, le Codex Alimentarius et l'OCDE, ainsi que certains membres, ont présenté leurs outils numériques. L'objectif est de passer progressivement d'un système de certification sur support papier à un système de certification électronique en vue de, faciliter l'export/import des animaux et de produits animaux, des végétaux. Les avantages sont multiples: simplification et numérisation des processus d'exportation, harmonisation et uniformisation de l'exécution, renforcement de la transparence, garantie de la protection des certificats sanitaires contre les falsifications, fiabilité des certificats, identification et résolution rapide des problèmes. Pour les produits végétaux, la « **solution e-Phyto** » développée par la CIPV a été mise en service en 2019. En mai dernier, cette plateforme était utilisée par **132 pays**, parmi lesquels 90 échangent environ 200 000 certificats e-Phyto par mois.

En marge du comité, les Etats-Unis ont organisé un événement parallèle sur les applications de la **biotechnologie dans le domaine de l'agriculture**.

Examen de politique commerciale du Mozambique - 1er et 3 juillet 2024

Selon le rapport du Secrétariat de l'OMC, le Mozambique, un pays moins avancé (PMA) en pleine expansion démographique, **présente un potentiel important de croissance économique continue, soutenu par ses bonnes liaisons de transport vers les marchés internationaux et ses ressources naturelles importantes et variées (...).** Au cours de la période considérée (2017-2023), l'économie mozambicaine a fait face à une série de chocs (pandémie, situation instable sur le plan de la sécurité dans le nord du pays, catastrophes naturelles, fluctuation des prix, etc.). Au cours de la période 2017-2023, le Mozambique a continué de dépendre fortement des importations de

produits alimentaires, d'intrants agricoles et de produits pétroliers raffinés, tandis que son panier d'exportation était dominé par le charbon, l'aluminium et le gaz naturel.

Durant ce quatrième EPC, c'est le **Ministre de l'Industrie et du Commerce, Monsieur Silvino Augusto José Moréno** qui conduisait la délégation du Mozambique, tandis que **l'Ambassadeur de la Chine Monsieur LI Chenggang**, tenait le rôle de présentateur.

L'Union européenne s'est félicitée que le Mozambique ait mis en œuvre, depuis 2018, l'**accord de partenariat**

économique (APE) entre l'UE et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui permet au Mozambique d'avoir un accès libre de droits

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

de douane et de quotas sur les marchandises sur le marché de l'UE.

Comité des Accords commerciaux régionaux - 2 juillet 2024

Comme à l'accoutumée, plusieurs Membres ont notifié l'entrée en vigueur de nouveaux accords (sept en l'espèce). Plusieurs accords commerciaux régionaux ont également été examinés: (i) Accord global de partenariat économique entre l'Inde et les Emirats arabes unis, services; (ii) Accord de partenariat entre le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, marchandises et services.

Les Membres ont également abordé des suggestions de modifications à apporter au CACR afin d'améliorer son

emmanuel.mouhica@dgtresor.gouv.fr

économique global entre l'Indonésie et la République de Corée, marchandises et services; (iii) Accord de libre-échange entre la République de Corée et le Cambodge, marchandises; (iv) Accord de libre-échange

fonctionnement. Elles portent notamment sur la mise en place de sessions thématiques ou l'emploi de l'ordre du jour annoté.

Conseil du commerce des marchandises - 2 et 3 juillet 2024

Le Conseil du commerce des marchandises (CCM) s'est réuni les 02 et 03 juillet 2024. Comme à l'accoutumée, les réunions du CCM sont l'occasion de rechercher, par la diplomatie et la pédagogie, la résolution des préoccupations commerciales spécifiques.

Lors de ce Conseil, 42 préoccupations commerciales ont été examinées, dont six nouvelles. Certaines présentaient une nature technique, ayant précédemment été soulevées dans les organes subsidiaires du CCM, et pourraient être résolues grâce aux négociations tenues au sein de l'OMC à Genève. Cependant, d'autres préoccupations étaient caractérisées par une nature géopolitique et géostratégique et nécessiteront certainement une implication politique de haut niveau.

Les questions et commentaires soulevés à l'égard de l'Union européenne ont principalement concerné ses mesures environnementales, qu'elle a de nouveau expliqué lors de ce Conseil. **L'Union européenne a fait l'objet de treize préoccupations commerciales (dont une adressée à la France) et a soulevé onze préoccupations commerciales** relatives aux produits cosmétiques, à la transparence en matière de notification des subventions, aux produits

alimentaires, aux diverses mesures restrictives frappant les importations et/ou les exportations de certains Membres.

Le groupe des Pays les moins avancés (PMA) a également de nouveau présenté sa demande en vue de pouvoir bénéficier des flexibilités de l'Accord sur les subventions et mesures compensatoires lorsqu'un Membre a quitté ce statut.

Les Membres ont examiné un projet de décision intitulé « Procédure pour l'introduction de multiples modifications du Système harmonisé dans les listes de concessions au moyen de la base de données des listes tarifaires codifiées (LTC) ([G/C/W/846](#)). Elle a par la suite été transmise au Conseil général pour décision.

Une réunion informelle aura lieu en septembre suite aux consultations menées par la Présidente du CCM. Elle aura pour objectif de mener des discussions quant aux améliorations introduites dans le cadre du CCM (telles que la mise en place d'un ordre du jour annoté ou d'*e-agenda*) et quant aux travaux futurs qui pourraient être menés dans ce Comité.

elinor.vandeveld-de-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Conseil du commerce des services - 4 juillet 2024

Le Conseil du commerce des services (CCS) s'est réuni le 04 juillet 2024. Comme à l'accoutumée, les Membres sont revenus sur des **points récurrents** à l'ordre du jour tels que la mise en œuvre de la dérogation concernant les services pour les PMA et le programme de travail sur le commerce électronique.

Dans ce cadre, ils ont également évoqué la suite donnée aux résultats des Conférences ministérielles.

Quant aux consultations sur la suite donnée aux résultats de la treizième Conférence ministérielle (CM13), elles ont concerné plusieurs éléments tels que l'amélioration du fonctionnement du Comité ainsi que la réponse de l'OMC à la pandémie de Covid-19 et la préparation aux pandémies futures. Concernant le futur des travaux, plusieurs thématiques ont été dégagées telles que la réduction des coûts de transferts de fonds, la dimension développement du commerce des services ou la réglementation intérieure

des services. Dans le cadre des défis face à la crise, plusieurs formats ont été proposés en vue d'aborder cet élément : séminaires thématiques et séances de partage d'expérience.

Le Groupe des PMA a de nouveau présenté sa communication relative à la mise en œuvre effective des préférences relevant de la dérogation concernant les services pour les PMA.

Les Membres ont examiné **des préoccupations commerciales liées aux services, toutes déjà soulevées dans le cadre de ce Conseil**. Elles avaient pour objet les mesures prises par le Vietnam et la Chine concernant la cybersécurité, les mesures de l'Australie relatives à la 5G, ainsi que les mesures des Etats-Unis et de l'Inde ayant pour effet de restreindre le commerce des services.

elinor.vandeveld-de-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Comité sur l'agriculture en session extraordinaire - 5 juillet 2024

Il s'agissait de la deuxième réunion du comité après la Conférence ministérielle d'Abu Dhabi, qui n'a pas permis d'aboutir sur un texte qui visait à établir une orientation pour la suite des négociations (WT/MIN(24)/W/13/Rev.1).

Le comité ne s'est pas réuni en mai et juin afin de laisser place à **l'initiative du Brésil**, formellement annoncée lors du Conseil général de mai 2024. L'initiative cherche à faire converger les membres sur une feuille de route agricole (WT/GC/W/931), proche du texte discuté à Abu Dhabi, avec 8 sujets de négociations et un calendrier de mise en œuvre. L'objectif est d'obtenir l'accord des membres lors du Conseil général des 22-23 juillet. Pour cela, le Brésil a conduit cinq réunions techniques et deux au niveau des chefs de délégations, ouvertes à tous les membres, ainsi que de nombreuses consultations.

Lors du comité en session extraordinaire du 5 juillet, le **groupe des pays africains a présenté une communication** (JOB/AG/260) qui propose une version

modifiée du texte du Brésil. La communication africaine prévoit **une priorité à la négociation sur les stocks publics, la sauvegarde spéciale et le coton ainsi qu'un calendrier ambitieux**. Plusieurs membres ont accueilli favorablement la communication dans la mesure où elle signale l'engagement dans la discussion du groupe. En effet ce groupe n'a pas participé au processus brésilien, estimant que la discussion ne doit pas se dérouler en parallèle et en dehors de l'enceinte prévue, à savoir le comité sur agriculture en session extraordinaire. Le Brésil a indiqué qu'il chercherait comment intégrer certains des éléments du groupe africain dans le document pour le Conseil général. Le document (WT/GC/W/939 Rev2) désormais inscrit à l'ordre du jour du Conseil général des 22-23 juillet est une version modifiée du texte brésilien initial.

Les membres se sont également exprimés sur les enseignements qu'ils retiennent de **l'atelier des 2 et 3 juillet, organisé par le secrétariat de l'OMC**, et portant sur l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et le processus de négociation agricole.

maria.cosme@dgtresor.gouv.fr

Retraite du Conseil général - 8 juillet 2024

Le Conseil général s'est réuni informellement dans le cadre d'une « retraite » organisée à l'initiative du président du Conseil général, l'ambassadeur Petter Olberg de Norvège, portant sur les questions de gouvernance de l'OMC à Genève et pendant les ministérielles. L'exercice, largement suivi par les chefs de délégation et dans une ambiance chaleureuse, a mis en évidence le délicat équilibre entre les enjeux d'efficacité et ceux de transparence et inclusivité. Le besoin de plus recourir à des travaux en petits groupes (*green rooms* ou autres formats) pour

dépasser les blocages est reconnu, mais à condition de garantir la transparence et l'inclusivité des discussions. De même, la règle du consensus n'est remise en cause par aucun Membre mais plusieurs idées sont mises en avant pour faciliter des convergences : notion de « consensus responsable », demander aux pays d'expliquer clairement les raisons d'un éventuel blocage, recours à la formulation de réserves, etc. Ces échanges informels viendront enrichir les travaux futurs du Conseil général.

etienne.oudotdedainville@dgtresor.gouv

Conseil des ADPIC - 10 et 11 juillet 2024

Les débats sur l'extension de la décision de la 12^{ème} Conférence ministérielle (CM12) sur les vaccins contre le Covid-19 aux diagnostics et traitements Covid 19 semblent clos depuis la CM13. Plusieurs pays en développement plaident désormais pour la mise en place d'un mécanisme automatique permettant de faire face aux pandémies futures et pour des transferts de technologie dans le secteur clé de la santé.

Les Membres ont globalement soutenu le principe de l'examen de la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC en application de son article 71, qui n'a jamais été réalisé jusqu'à présent. Toutefois, les Membres ne sont

pas encore parvenus à se mettre d'accord sur les modalités et le champ de cet examen.

Enfin, un certain nombre de pays en développement ont appelé à une reprise des travaux sur le rapport entre la Convention sur la biodiversité et l'accord sur les ADPIC à la suite de l'adoption, le 24 mai 2024, du nouveau traité de l'OMPI sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés.

La prochaine réunion formelle du Conseil se tiendra les 6 et 7 novembre 2024.

ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale de la Jamaïque - 10 et 12 juillet 2024

L'Ambassadeur de la République dominicaine, José Sanchez-Fung, a rappelé, en sa qualité de représentant de l'EPC, que la Jamaïque était une économie à revenu intermédiaire qui comptait environ 3 millions d'habitants. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant était proche de 7 000 USD en 2023. Après une baisse de la croissance du PIB réel de 9,9% en 2020 dû notamment aux effets de la pandémie, de la hausse des prix des produits de base et de plusieurs catastrophes naturelles, la Jamaïque est sur la voie de la reprise, avec une augmentation du PIB de 5,2% en 2022 (derniers chiffres disponibles). Le pays a connu une reprise du tourisme, secteur économique clé. Lors de son EPC, Mme Kamina Johnson Smith, Ministre des

affaires étrangères et du commerce extérieur rappelait tristement que **l'ouragan Beryl** avait dévasté l'île une semaine plus tôt.

Lors de son allocation, le représentant de l'Union européenne a particulièrement salué **l'accord de partenariat entre l'UE et la CARICOM**, dont est membre la Jamaïque, qui se concentre sur la promotion de la croissance économique et du développement, englobant les relations politiques, commerciales et de coopération avec un accent particulier sur l'agriculture, la culture, l'environnement, le changement climatique, la sécurité des citoyens, la justice et la transformation numérique.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité de facilitation des échanges - 10 et 11 juillet 2024

95,7 % des Membres ont ratifié l'accord sur la facilitation des échanges. Le Venezuela a ratifié l'Accord de facilitation des échanges et déposé son instrument le 11 juin 2024 portant à 95,7% le taux de ratification de l'Accord auprès des Membres de l'OMC. 80,2% des engagements sont par ailleurs mis en œuvre été soit 83,8% pour l'ensemble des Pays en développement (PED) mais seulement 49,2% pour les

pays moins avancés (PMA), qui sollicitent de l'aide pour mettre en œuvre notamment les mesures de catégorie C.

Une session dédiée au transit a mis en lumière les bonnes pratiques en matière de coopération transfrontière et de gestion des opérations de transit. En matière de coopération transfrontière, des

Membres ont évoqué les postes de contrôle juxtaposés, la gestion des opérations de dédouanement et d'inspection dans un seul des deux postes frontières, la mise en place de systèmes interconnectés entre pays limitrophes, la traçabilité électronique des cargaisons pour améliorer la sécurité, les heures d'ouverture synchronisées. S'agissant des opérations de transit et des envois aux points de passage et d'inspection aux frontières, l'Union européenne a insisté sur les défis liés au volumes importants pour le transit à travers l'UE (2000 bureaux de douanes, 1 milliard de déclarations d'imports et

exports par an). Pour fiabiliser le transit à travers l'Union, l'UE dispose du système harmonisé NCTS, s'appuie sur des opérateurs de confiance et dispose d'infrastructures dédiées pour le transit international. Enfin, l'UE a également évoqué sa frontière intelligente avec le Royaume-Uni et la mise en place d'une automatisation du dédouanement pour certaines marchandises spécifiques et certains moyens de transport.

Chine, Colombie, Equateur, Moldavie ont présenté leur projet de dématérialisation pour faciliter les échanges.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Comité Commerce et Développement – Session ordinaire et sessions spécifiques - 16 juillet 2024

S'agissant du mécanisme de surveillance pour le traitement spécial et différencié (TSD), un Membre a proposé la mise en place d'un portail interactif. Pour rappel, le mécanisme acté lors de la Conférence de Bali (2013) n'a pas été mis en place jusqu'à présent. Un Membre a proposé que soit développé un portail interactif de suivi du TSD (à l'instar de la base de données sur le suivi de l'Accord sur la facilitation des échanges) sur la base du rapport du Secrétariat réalisé tous les deux ans qui recense toutes les mesures de TSD.

Le rapport de la formation et de l'assistance technique 2023 montre une reprise des activités mais également un déséquilibre grandissant entre les dépenses et les ressources. Le rapport sur l'assistance technique 2023 fait état d'une reprise complète des activités d'assistance technique (16 091 participants en 2023),

couplée à une transformation durable du système d'assistance à l'aide des outils numériques. Si les activités ont augmenté, les ressources elles, ont largement baissé du fait de la baisse des contributions volontaires non affectées.

Sur la question des marges de manœuvre industrielles, le Groupe africain a annoncé un programme de travail et une session sur ce sujet lors du prochain Forum public.

Le Groupe des petites économies vulnérables (PEV) souhaiterait que soient menés d'importants travaux et études dans le cadre de la mise en œuvre de la décision ministérielle de la CM13 relative au programme de travail sur les PEV. Une session spécifique sur les chaînes de valeur résilientes dans les PEV a par ailleurs été organisée.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Réforme des subventions aux énergies fossiles - 17 juillet 2024

L'Uruguay est le deuxième pays au monde en production d'électricité à partir des énergies renouvelables. L'Uruguay a présenté sa politique de transition renouvelable, entamée en 2011. Désormais, 94% de l'électricité est renouvelable (deuxième pays dans le monde après le Danemark) en grande partie du fait d'installations hydrauliques. Le pays entame maintenant une deuxième phase de transition énergétique, notamment pour le transport et l'industrie, sur la base d'une nouvelle stratégie hydrogène présentant un fort potentiel dans le pays.

Priorité a été donnée à l'étude sur les subventions à la production. Ces subventions, qui représentent 15 à 20% du total des subventions aux énergies fossiles, sont celles fournies aux producteurs pour la prospection, l'extraction, le transport et stockage, le raffinage et traitement, et le démantèlement des installations. Ces subventions, d'un montant de 73,6 mds en 2022, ont bénéficié à 75% pour l'extraction et l'exploitation. Ces subventions à la production sont largement préjudiciables pour l'environnement (perte de biodiversité, épuisement des ressources, contamination des sols et de l'eau, pollution de l'air, changement climatique) selon IISD.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Examen de politique commerciale de la Chine - 17 et 19 juillet 2024

Le neuvième examen de politique commerciale de la Chine s'est déroulé les 17 et 19 juillet 2024, trois ans après le précédent. En l'espèce, il a été réalisé sur la base d'un rapport fourni par le Secrétariat et d'un rapport fourni par le gouvernement chinois. Des questions écrites ont été posées avant la séance. **Au premier jour de l'examen, elles étaient au nombre de 1575, soumises par 34 délégations. De plus, des questions ont été posées par les Membres en séance.**

Les Membres ont mis en exergue le fait que la Chine, deuxième économie mondiale, **représentait un partenaire important de leurs économies et un moteur de la croissance économique mondiale** (avec une croissance de son Produit intérieur brut (PIB) de 5,2 % en 2023). Plusieurs Membres ont également souligné les efforts de libéralisation entrepris par la Chine en vue d'attirer des investissements étrangers et ses efforts de réforme dans plusieurs domaines.

Les Membres ont félicité la Chine pour sa participation active de la Chine au sein de l'OMC dans le cadre des initiatives conjointes, des négociations en cours sur la pêche et l'agriculture ainsi que des discussions antérieures en lien par exemple avec l'Accord de facilitation des échanges (AFE). Plusieurs Membres en

salle ont demandé à la Chine, au regard de sa dimension dans l'économie mondiale, de s'efforcer de renoncer à se prévaloir des dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) inscrites dans les Accords de l'OMC. Certains Membres ont également félicité la Chine pour sa participation à l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA) et aux discussions sur la réforme du règlement des différends.

Plusieurs Membres ont émis des préoccupations quant à l'absence de neutralité concurrentielle pour les entreprises d'État, la mise en place de certaines mesures sanitaires et phytosanitaires, le cadre juridique de la propriété intellectuelle ainsi que le renforcement des contrôles aux exportations. Plusieurs Membres ont également demandé plus d'informations sur le programme de soutien de la Chine, soulignant l'insuffisance des notifications apportées par cette dernière. La problématique de la surcapacité a également été soulevée à plusieurs reprises en séance. Enfin, un Membre a également évoqué des pratiques de coercition économique.

elinor.vandeveld-corbeaux@dgtresor.gouv.fr

Groupe de travail de l'accession de l'Irak - 18 juillet 2024

La reprise du processus d'accession de l'Irak, après 16 ans d'interruption, a été saluée par les Membres du Groupe de travail. Le processus d'accession avait débuté en 2004 puis avait été suspendu en 2008 du fait de la situation sécuritaire. Depuis plusieurs années, les travaux avaient toutefois repris dans le pays. Le Président du groupe de travail, **l'Ambassadeur d'Arabie saoudite**, s'est félicité de sa rencontre avec de hauts responsables du gouvernement irakien, dont le président Abdul Latif Rashid, en Irak, au printemps dernier. Il a ainsi pu confirmer que le processus d'accession à l'OMC bénéficiait d'un soutien politique fort. **Le projet SAAVI**, financé par l'UE et mis en œuvre par l'ITC, est déterminant par ailleurs pour accélérer le processus d'accession et pour fournir les documents requis dans le cadre de l'accession.

Le Ministre du commerce et Président du Comité national chargé de l'accession de l'Irak à l'OMC, Atheer

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Al Ghurairi, dirigeait en séance la délégation irakienne d'une vingtaine de membres.

16 Membres se sont engagés à négocier des offres de biens et services avec l'Irak sur la base des offres soumises en mai 2024.

Les documents multilatéraux doivent faire désormais l'objet de mises à jour (aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur, questions et réponses, questionnaire sur les procédures de licences d'importation, liste de questions sur la mise en œuvre et l'administration de l'Accord sur l'évaluation en douane, liste exemplative de questions relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires, le soutien interne et les subventions, le plan d'action législatif révisé).

Le Président du Groupe de travail a insisté sur le rôle essentiel de l'Irak dans la région et proposé une prochaine réunion au premier semestre 2025.

Conseil Général - 22-23 juillet 2024

Le dernier Conseil général avant la pause estivale a permis de faire le point sur les négociations en cours à l'OMC, 5 mois après la conférence ministérielle d'Abou Dhabi.

Malgré des échanges intensifs ces deux derniers mois à l'initiative du Brésil, les Membres ne sont pas parvenus

à se mettre d'accord sur un projet de décision pour une feuille de route agricole; les discussions agricoles reprendront à la rentrée dans le cadre traditionnel du comité de l'agriculture en session extraordinaire (CoASS).

De même, les Membres ont fait le point sur les négociations portant sur les subventions qui contribuent aux surcapacités et à la surpêche (phase 2 de l'accord sur les subventions à la pêche) : si le dernier texte présenté par l'ambassadeur Gunnarsson (Islande), qui préside le groupe de négociation sur les règles, recueille un très large soutien, plusieurs Membres ont des demandes d'ajustement et au moins un Membre semble vouloir remettre en cause l'approche suivie dans ces négociations. Mme Ngozi a rappelé que le projet d'accord ne visait pas à interdire les subventions mais seulement les subventions dommageables pour l'environnement, exhortant les Membres à agir de façon responsable pour les océans à la veille du Sommet pour le Futur des Nations Unies.

Un grand nombre de Membres souhaitent une décision incorporant l'accord plurilatéral sur la facilitation de l'investissement pour le développement (AFID) dans l'annexe 4 de l'accord de Marrakech. Trois Membres s'y

sont opposés à ce stade, tout en se montrant ouverts à poursuivre le processus d'échanges engagé avec les coordinateurs de l'initiative AFID (Corée et Chili). Mme Ngozi a exhorté les Membres à converger, voyant dans l'AFID un « fruit mûr » qui permettrait de contrer la tendance à la baisse des flux d'investissements privés vers les pays en développement qui en ont plus que jamais besoin. Le président du Conseil général s'est dit disponible pour aider à faciliter un processus de convergence si les Membres le souhaitent.

Enfin, le groupe africain a proposé d'avancer le processus de sélection du DG OMC et invité Mme Ngozi à se représenter. La discussion (plus de 58 prises de paroles) a montré un très large soutien de principe à cette double proposition. Le président du Conseil général a indiqué qu'il tiendrait des consultations supplémentaires sur la suite à donner.

etienne.oudotdedainville@dgtresor.gouv.fr

Groupe informel sur le genre - 25 juillet 2024

La Gambie a rejoint le groupe informel sur le genre le 1^{er} juillet 2024.

Le groupe de travail s'est enrichi d'un nouvel outil en ligne. Le Compendium des initiatives d'inclusion financière pour les femmes entrepreneurs, issu de la CM13, est désormais accessible sur le site de l'OMC sous la forme d'une [base de données](#). Cette base, réalisée en coordination avec le groupe des MPME, vise à faire part de toutes les initiatives dans le monde destinées à faciliter l'accès au financement pour les femmes entrepreneurs et contient une fonction de recherche pour identifier les initiatives par pays, type d'organisation, etc. **Les Membres ont été invités à faire part de leur initiative au fil de l'eau.** Pour rappel, d'autres outils sont disponibles telles [la base de données des dispositions dans les accords commerciaux régionaux relatives à l'égalité de genre](#) et [la base de données de recherche](#) (articles et ouvrages sur l'égalité de genre dans le commerce).

Format innovant : un panel de discussion sur le rôle des femmes dans le commerce a été organisé durant le groupe de travail. Un panel de discussion a été organisé en séance avec à la tribune l'Ambassadrice du Canada, la Représentante adjointe de l'Equateur auprès de

l'OMC et le Délégué de Gambie. A la question de savoir pourquoi les femmes avaient-elles un place importante dans la diplomatie et les négociations commerciales, les panélistes ont répondu : i) que les femmes avaient souvent des styles de négociations particuliers qui pouvaient être utiles voire déterminants dans des process complexes ; ii) qu'en les faisant participer, des sujets sociétaux variés pouvaient être pris en compte ; iii) certains ont relevé des compétences développées par les femmes souvent liées à l'empathie, l'écoute, la volonté, l'esprit de collaboration, leur intérêt pour le développement, la durabilité, la paix économique et politique. Enfin les panélistes ont suggéré le déploiement de politiques liées à l'articulation vie professionnelle et vie familiale, des politiques de soutien liées au mentorat et au parrainage, l'implication des hommes dans les politiques liées au genre, la nécessité de prendre en compte le genre dans les accords, le renforcement de l'éducation et de la formation en diplomatie commerciale.

Norvège, Pérou, Mexique, World Trade Institute, (WTI), et campagne GQUAL ont présenté leur politiques et programmes en matière de genre.

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

Organe de règlement des différends - 26 juillet 2024

L'Afrique du sud a de nouveau présenté ses **deux demandes d'établissement d'un groupe spécial à l'encontre des mesures SPS prises par l'UE pour lutter contre deux nuisibles qui s'attaquent aux agrumes, l'insecte *Thaumotobia leucotreca* et le champignon *Guignardia Citricarpa* (responsable de taches noires).**

L'Afrique du Sud estime en effet que les mesures de restriction à l'importation appliquées par l'UE ne sont pas fondées sur des principes scientifiques et qu'elles sont disproportionnées. Elle reproche également à l'UE de ne pas avoir tenu compte des différences régionales en matière de risque phytosanitaire dans l'application des mesures.

L'ORD a fait droit à la demande de l'Afrique du sud et établi deux groupes spéciaux auxquels devraient être composés des mêmes trois panélistes, comme demandé par l'Afrique du sud.

La Chine a présenté une 1^{ère} demande d'établissement d'un groupe spécial l'encontre de certains crédits d'impôt qui résultent de l'Inflation Reduction Act (IRA) mis en œuvre par les Etats-Unis : sont visés le « clean vehicle credit » et les « renewable energy tax credits » qu'elle estime au GATT de 1994, à l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce et à l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Sans surprise, les Etats-Unis se sont opposés à cette demande.

Taiwan et l'Inde ont d'un commun accord demandé à l'ORD de **reporter une nouvelle fois l'adoption du rapport dans l'affaire les opposant sur les droits de douane imposés illégalement par l'Inde sur certains produits des technologies de l'information et de la communication** pour leur permettre de parvenir à une solution mutuellement convenue. L'ORD leur a accordé un délai supplémentaire qui court jusqu'au 28 octobre 2024. A cette date, si aucune solution n'a été ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

trouvée, le rapport sera adopté à moins que l'Inde ne décide de faire appel.

A signaler, en marge des réunions de l'ORD, **la reprise des discussions sur la réforme du règlement des différends qui se tiennent désormais dans le cadre d'un processus formel** mené par l'ambassadrice de Maurice, Usha Dwarka-Canabady, désignée facilitatrice en avril dernier, avec l'aide de six co-organisateurs chargés de conduire les réunions techniques **sur l'appel et l'accessibilité**.

Lors de la CM13, les Membres de l'OMC se sont en effet engagés à reprendre et à accélérer les discussions sur la base des travaux déjà accomplis en vue de disposer d'un système de règlement des différends « *pleinement opérationnel et qui fonctionne bien, accessible à tous les Membres* », d'ici 2024, comme agréé lors de la CM12. A cette fin, un nouveau projet de plan de travail pour la période septembre – décembre 2024 a été proposé aux Membres.

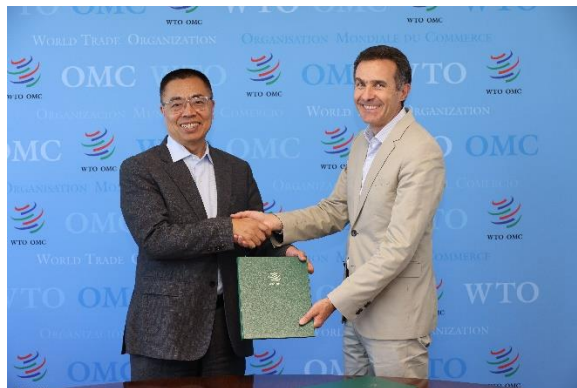
S'agissant de l'appel, les thématiques suivantes ont été débattues lors de trois réunions techniques sans toutefois qu'un consensus se dégage : clarification des attentes des Membres à l'égard des organes juridictionnels, réduction ou modification des incitations à faire appel, forme et accès au mécanisme d'appel, champ et critère d'examen. Concernant l'accessibilité, les discussions ont porté sur la signification de l'accessibilité pour les demandeurs, l'assistance technique et le renforcement des capacités des pays en développement et des PMA, ainsi que la prise en charge des coûts et charges administratives y compris un mécanisme de financement.

ZOOM

Signature d'une nouvelle convention d'assistance technique 2024-2026 entre le Ministère français de l'économie et l'OMC

En juillet, une **nouvelle convention d'assistance technique a été signée entre le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique du Gouvernement de la République française et l'Organisation mondiale du Commerce**. Cette convention, d'un montant global de **6,2 millions d'euros pour trois ans**, doit permettre de

déployer des activités d'assistance technique et de formation pour les pays moins avancés et d'autres pays en développement ou en transition. Elle vise plus particulièrement à financer **le programme franco-irlandais des missions (FIMIP), le programme des Chaires de l'OMC, le fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) et le fonds pêche**.



Source : photo OMC

La Délégation permanente de la France auprès de l'OMC se félicite de ce partenariat renouvelé car l'assistance technique fait partie intégrante de l'OMC

en permettant aux pays en développement une **meilleure intégration dans le système commercial multilatéral.**

stephanie.bertrand-trouillard@dgtresor.gouv.fr

VIE DE LA DÉLÉGATION



Il est temps de dire au revoir à **Etienne OUDOT DE DAINVILLE**, Délégué permanent de la France auprès de l'OMC (2021-2024) et à **Ellen VERDURE**, Déléguée permanente adjointe (depuis 2020) mais aussi Conseillère juridique (2019-2024).

Nous leur souhaitons tous nos vœux de réussite dans la continuité de leur parcours professionnel.

CALENDRIER DE L'OMC

Mois d'Août et Septembre 2024

Août

Pas de réunion

Septembre

5 Jeûne Genevois (jour férié à l'OMC)

6 Jour férié à l'OMC

10-11-12-13 Forum public à l'OMC – [voir lien ci-dessous](#)

19 Groupe de travail sur la Transparence

19-23 Organe de règlement des différends

23 Comité de l'agriculture - Séance thématique sur le transfert de technologie

- 25 Organe d'examen des politiques commerciales - Kazakhstan
- 25 et 26 Comité de l'agriculture
- 27 Comité des obstacles techniques au commerce – (séance d'information)
- 27 Organe d'examen des politiques commerciales - Kazakhstan
- 30 Comité du budget, des finances et de l'administration
- 30 Cours des champions de la transparence SPS (en anglais)



OMC | Forum public 2024 — “Remondialisation: Un meilleur commerce pour un monde meilleur” (wto.org)
Source : OMC

Rédacteur en chef et responsable de la publication : Etienne OUDOT DE DAINVILLE
Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES
Parution le 31/07/2024

Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau - 1209 Genève - Suisse
Abonnement / Se désinscrire : geneve@dgtresor.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique
Direction générale du Trésor

Retrouvez tous nos numéros sur notre site : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Retrouvez-nous également sur LinkedIn en cliquant ici : 